

Programme : Bourses d'études supérieures du CRIR

Date limite pour soumettre votre candidature : Dimanche 10 mai 2026, 23 h 45.

Chaque année, le programme de **Bourses d'études supérieures du CRIR** offre un nombre limité de bourses destinées aux **personnes étudiantes membres du CRIR**, qui sont sous la supervision d'une chercheuse ou d'un chercheur ayant le statut de membre régulier du CRIR.

Le concours est habituellement lancé au printemps et un avis est transmis par courriel afin d'annoncer officiellement l'ouverture du concours.

Le programme de Bourses d'études supérieures du CRIR vise à compléter et renforcer les options de financement offertes aux personnes étudiantes. Il intervient en soutien lorsque les autres possibilités de financement ont été sollicitées, afin de maximiser les chances d'accès à un appui financier.

Devenir un membre étudiant du CRIR : pour **devenir un membre étudiant** ou **mettre à jour votre statut académique** (ex. changement de niveau académique de maîtrise à doctorat), veuillez remplir dès maintenant le [formulaire d'inscription en ligne](#).

CONCOURS 2026

Pour le **concours 2026**, des bourses de **maîtrise en recherche (8 000 \$)** et de **doctorat en recherche (15 000 \$)** sont offertes. Chaque bourse couvre une période d'un an, soit de **septembre 2026 à avril 2027**.

Un même directeur ou directrice de recherche peut soutenir plusieurs candidatures. Par contre, afin d'assurer une répartition équitable du financement entre les laboratoires du CRIR, une seule candidature **par niveau d'étude sera financée pour une même direction de recherche (superviseure ou superviseur principal)**. Cette sélection sera faite après analyse des dossiers, selon l'ordre de priorisation des candidatures dans le tableau de bord du Comité d'évaluation scientifique. Ainsi, parmi toutes les candidatures d'un superviseur principal pour un même niveau d'étude, celle ayant obtenu le score global le plus élevé sera retenue pour financement.

Il est recommandé de consulter le **formulaire en ligne** ainsi que la **Foire aux Questions (FAQ)** présentés à la fin de ce document avant d'entamer la préparation de votre candidature. Téléchargez le programme afin de disposer de toutes les informations nécessaires dès le départ.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être **ADMISSIBLE** au programme, vous devez :

- Être inscrit(e) à un programme de maîtrise de recherche ou de doctorat de recherche à l'automne 2026 ;
- Être membre étudiant en règle du CRIR (pour les personnes qui débiteront à l'automne 2026, remplissez le formulaire d'adhésion dès maintenant [ici](#)) ;
- Être dirigé(e) par une chercheuse ou un chercheur ayant le statut de membre régulier du CRIR (directrice ou directeur principal) ayant un statut en règle ;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative supérieure à 3,5 sur 4,3 ou 3,1 sur 4,0, ou l'équivalent, pendant l'ensemble de vos études universitaires (premier cycle et deuxième cycle).
 - **Note pour les étudiantes ou les étudiants ayant effectué des études à l'international ou dans une autre province canadienne** : vous devez fournir un tableau illustrant vos preuves d'équivalences pour démontrer la moyenne cumulative de chaque niveau d'étude universitaire, dans le pays ou la province canadienne où vous avez obtenu chaque diplôme (premier cycle et deuxième cycle), en précisant votre moyenne cumulative et le dénominateur (ex. sur 4,3 ou 4,0). – Attention : votre tableau doit mentionner la référence des données : université d'origine ou université québécoise actuelle. Si vous produisez vous-même votre tableau, vous devez inscrire la source de vos données. Voir tous les détails dans la Foire aux Questions (FAQ).

Vous **DEMEUREZ ADMISSIBLE** au programme, si vous :

- Cumulez une ou plusieurs bourses d'organismes reconnu ou non reconnu (ex. fondations, bourse institutionnelle, etc.) par le FRQ dont le montant total (incluant celle du CRIR, en cas de succès) est inférieur à 31k\$, pour l'année d'octroi de la bourse du CRIR (septembre 2026 à avril 2027). Note : les bourses de voyage et les bourses octroyées par votre direction de recherche ne comptent pas dans le cumul de bourses. → Toutefois, si vous détenez une bourse de septembre 2026 à avril 2027 pour le niveau d'études pour lequel vous postulez, vous devez fournir un

document qui démontre que l'organisme permet le cumul des bourses au moment de la demande au CRIR.

- **Avez déjà bénéficié d'une (1) bourse d'études du CRIR depuis que vous êtes à votre niveau d'étude.** Pour demeurer admissible, vous devez **démontrer** que vous avez déposé, au cours de l'année en cours, des dossiers de candidature à au moins deux autres concours de financement pour des bourses dont le montant est égal ou supérieur à celui de la bourse du CRIR, depuis la réception de votre plus récente bourse du CRIR. **Un maximum de deux bourses du CRIR par niveau d'étude est permis.**

À SAVOIR AVANT DE DÉBUTER

Faire vérifier votre demande avant de la transmettre au CRIR :

- Nous vous recommandons de faire vérifier votre projet de recherche et curriculum vitae par votre superviseur (directrice ou directeur principal).
- Des services de soutien aux étudiants sont également offerts dans les universités pour la préparation des demandes de bourses : [Université de Montréal](#) (soutien aux étudiants), [Université de Montréal](#) (guide de préparation), [UQAM](#) (soutien aux étudiants), [Université McGill](#) (soutien aux étudiants, en anglais).

Consulter le formulaire de candidature et la grille d'évaluation :

- Il est fortement conseillé de consulter le **formulaire de candidature 2026** et la **grille d'évaluation 2026, avant et après la préparation de votre candidature.** Vous trouverez les liens pour y avoir accès à la fin du document.

Consigne pour nommer vos documents :

- Nom de famille, prénom, niveau d'études, type de document (ex. : projet, relevés de notes, CV).

Dossier incomplet :

- Les dossiers incomplets seront retirés du concours avant même d'être évalués par le comité évaluateur.

Annnonce des résultats :

- La décision du comité d'évaluation sera notifiée par courriel aux candidates et candidats environ 16 semaines après la fermeture du concours.

Faites-vous un passage direct ou accéléré au doctorat ?

Pour être admissible à une bourse du CRIR, **une personne admise au doctorat directement après des études de baccalauréat, ou une personne ayant effectué un passage accéléré au doctorat** sans avoir présenté de mémoire, **doit d'abord soumettre une demande écrite au siège administratif du CRIR**. Cette étape permet de confirmer le niveau de bourse auquel elle peut postuler, si elle y est admissible. Prévoir un délai de 5 jours ouvrables pour obtenir la réponse.

Veillez transmettre votre demande à l'adresse administration.crir@ssss.gouv.qc.ca en indiquant clairement les informations suivantes dans votre courriel, et en mettant la personne qui vous supervise en copie conforme :

- Prénom et nom
- Nom de votre université
- Nom de votre programme de doctorat
- Type de formation antérieure (mémoire de maîtrise en recherche, formation clinique, etc.)
- Date de début de votre passage direct ou accéléré

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Cette FAQ présente des **renseignements généraux** sur l'admissibilité au programme Bourses d'études supérieures du CRIR ainsi que des **renseignements spécifiques pour les étudiantes et les étudiants ayant étudié à l'international ou ailleurs au Canada**.

Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions, veuillez vous adresser à : administration.crir@ssss.gouv.qc.ca en ajoutant votre directrice ou directeur principal en copie conforme.

Afin de faciliter la compréhension de cette Foire aux questions, sachez que la lettre **Q** correspond à la **question** et la lettre **R** correspond à la **réponse**.

Renseignements généraux :

Q1 : Suis-je admissible au Programme « Bourses d'études supérieures du CRIR », si la personne qui me supervise (direction principale) n'est pas une personne

membre du CRIR, mais que je suis sous la co-supervision d'un membre chercheur ayant le statut de membre régulier du CRIR?

R1 : Non. Vous n'êtes pas admissible.

Q2 : J'attends toujours la réponse d'une demande de bourse et je ne la recevrai pas avant la date d'échéance du programme du CRIR (10 mai 2026). Puis-je déposer ma candidature malgré tout ?

R2 : Oui. Vous pouvez déposer votre candidature. Si votre candidature est retenue pour une bourse du CRIR et qu'entre-temps vous obtenez une bourse d'un autre organisme, vous devrez nous en informer. Vous devrez ensuite choisir la bourse que vous souhaitez accepter, selon les critères de sélection propres à chacun des organismes.

Q3 : Je termine mes études en décembre 2026. Puis-je postuler ?

R3 : Oui. Vous êtes admissible si vous êtes inscrit à un programme régulier de maîtrise de recherche, de doctorat de recherche au CRIR à l'automne 2026. Le montant de la bourse sera ensuite déterminé **au prorata de la durée restante de vos études**.

Q4 : Quelles bourses sont incluses dans le cumul de bourses?

R4 : Toutes les bourses provenant d'organismes **reconnus ou non reconnus** (ex. fondations, bourse institutionnelle, etc.) **par le FRQ**, incluant celle du CRIR en cas de succès, sont considérées dans le cumul de bourses.

Q5 : Qu'entendez-vous par « démontrer par un document écrit que l'organisme permet le cumul de bourses » au moment de déposer la demande au CRIR?

R5 : Vous devez fournir une preuve écrite provenant de l'organisme, telle qu'une lettre, un courriel ou une page de son site internet, confirmant que le cumul de bourses est permis.

Q6 : Comment savoir si ma moyenne cumulative correspond au bon dénominateur mentionné dans le programme « Bourses d'études supérieures du CRIR » (3,5 sur 4,3 ou 3,1 sur 4,0) ?

R6 : Les dénominateurs utilisés par les universités affiliées au CRIR sont les suivants :

- **3,5 sur 4,3** : Université de Montréal (UdeM), Université Concordia, Université du Québec à Montréal (UQAM), École de Technologie Supérieure (ETS), Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et Université de Sherbrooke (UdeS).
- **3,1 sur 4,0** : Université McGill (McGill).

Q7 : Si j'ai déjà bénéficié d'une bourse du CRIR dans mon niveau d'études, pourquoi dois-je démontrer que j'ai déposé, au cours de l'année en cours, des dossiers de candidature à au moins deux autres concours de financement pour des bourses dont le montant est égal ou supérieur à celui de la bourse du CRIR, depuis la réception de votre plus récente bourse du CRIR.

R7 : Vous devez démontrer que vous avez tenté d'obtenir d'autres sources de financement d'envergure (dont le montant est égal ou supérieur à celui du CRIR pour chacun des concours). Le programme de bourses du CRIR est considéré comme un concours de dernier recours, ce qui signifie qu'il intervient lorsque les autres options de financement ont été explorées.

Q8 : Je dois démontrer un lien entre mon projet de recherche et les orientations stratégiques du CRIR. Où puis-je trouver ces orientations?

R8 : Les six orientations stratégiques du CRIR sont disponibles sur le site web du CRIR, [sous l'onglet : Orientations stratégiques du CRIR](#)

Q9 : J'ai déposé ma candidature en ligne. Comment m'assurer que le CRIR a bien reçu mon formulaire?

R9 : Une fois votre formulaire complété, vous recevrez automatiquement une copie de celui-ci par courriel. Si vous ne recevez pas ce courriel, veuillez recommencer le processus (vérifiez également votre dossier « courrier indésirable » –

Recommandation : Prévoyez transmettre votre formulaire au moins **60 minutes avant l'heure de fermeture**, car un grand nombre de soumissions peut engorger le système informatique.

Étudiantes ou les étudiants ayant effectué des études à l'international ou dans une autre province canadienne

Q10 : Les bourses reçues dans mon pays sont indiquées dans mon curriculum vitae. Dois-je également inscrire la valeur de cette bourse en dollars canadiens (CAD)?

R10 : Oui. Votre curriculum vitæ doit inclure les bourses reçues dans votre pays, et vous devez en indiquer l'équivalent en dollars canadiens (CAD). Indiquez les montants reçus et les périodes de couvertes pour chaque bourse et prix obtenus (période = mois et année du début à la fin de la couverture).

Q11 : Je ne peux déposer tous mes relevés de notes, car certaines formations académiques n'en fournissaient pas. Comment puis-je demeurer admissible et que dois-je faire ?

R11 : Afin d'assurer une évaluation équitable de la moyenne cumulative pour toutes les personnes étudiantes, si vous ne possédez pas certains relevés de notes — par exemple, dans le cas d'un doctorat français — ou si vous avez effectué des stages ou des échanges dont les résultats n'apparaissent pas dans vos relevés officiels, **vous devez soumettre une lettre justificative expliquant la situation.**

Q12 : Pourquoi est-il obligatoire de fournir un tableau illustrant mes preuves d'équivalences pour démontrer la moyenne cumulative de chaque niveau d'étude universitaire, dans le pays ou la province canadienne où j'ai obtenu chaque diplôme (premier cycle et deuxième cycle), en précisant ma moyenne cumulative et le dénominateur (ex. sur 4,3 ou 4,0) ?

R12 : Il est obligatoire de fournir ce tableau pour confirmer votre admissibilité au concours. Ce tableau permet au comité d'évaluation de comprendre clairement votre parcours académique, d'en vérifier la progression et de comparer vos notes avec les échelles utilisées au Québec.

Q13: Comment puis-je obtenir un tableau illustrant mes preuves d'équivalences pour démontrer la moyenne cumulative de chaque niveau d'études universitaires, dans le pays ou la province canadienne où j'ai obtenu chaque diplôme (premier cycle et deuxième cycle), en précisant ma moyenne cumulative et le dénominateur (ex. sur 4,3 ou 4,0) ?

Par ordre de priorité, voici trois façons d'obtenir et de nous transmettre vos preuves d'équivalences - Votre tableau doit mentionner la référence des données (université d'origine ou université québécoise actuelle). Si vous produisez vous-même votre tableau, vous devez également indiquer la source des données.

R13.1 : L'université d'origine : L'université où vous avez obtenu votre ou vos diplômes possède normalement ces références et peut vous fournir vos preuves d'équivalences sous forme de tableau → **Communiquez avec elle rapidement.**

R13.2 : Votre université québécoise actuelle : Certaines universités québécoises, où vous poursuivez actuellement vos études, peuvent produire vos preuves d'équivalence dans un tableau clair et concis → **Renseignez-vous auprès de votre université.**

R13.3 : Produire vous-même un tableau d'équivalences : Vous pouvez créer votre propre tableau en utilisant l'outil offert par l'Université de Montréal (UdeM).

- Consultez la page web [Équivalences internationales](#) de l'UdeM, qui permet aux personnes étudiantes de valider leurs moyennes ou leurs notes internationales avec les échelles utilisées au Québec (3,5 sur 4,3 ou 3,1 sur 4,0).
- Cette page est accessible à toutes les personnes étudiantes membres du CRIR via ce lien : ⇒ <https://esp.umontreal.ca/diplomes-requis-et-seuils-dadmission/>
- Une fois sur le site de l'UdeM - Choisissez le continent, puis le pays. Dans la plupart des cas, l'outil affiche les équivalences de notes.

NOTE : Pour consulter des **exemples de tableaux d'équivalences (format PDF)**, [cliquez sur ce lien](#).

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2026

- Remplir le formulaire de candidature en ligne en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire de candidature 2026](#).

GRILLE D'ÉVALUATION 2026

- Consulter la grille d'évaluation en cliquant sur le lien suivant : [Grille d'évaluation 2026 Bourses études supérieures CRIR – Word \(docx\)](#)

Bonne chance à toutes et tous !

Philippe Archambault, Ph.D. et Claudine Auger, Ph.D.
La direction scientifique du CRIR